

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **18**
Date de la convocation : **15/01/2016**

Secrétaire de séance : **Mme Nathalie BRIONNET**

Le Vingt et Un Janvier Deux Mille Seize, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme PELTIER, M. BRILLAUD, M. LOUIS, M. COUSIN, Mme VERRIER, Mme ECLERCY – Adjoints

Mme HENROTTE, M. MAUZÉ, Mme ALBERT - Conseillers Municipaux délégués

Mme HAIE, M. HAMACHE, Mme DERRÉ, M. DARDILLAC, Mme BRIONNET, M. COTTET, M. COYRAULT, M. BOISSEAU, Mme BROCHARD formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusés et représentés : Mme MARTIN représentée par Mme ECLERCY
M. GAINANT représenté par Mme HAIE
Mme DUMUIS représentée par Mme BRIONNET

Absents : M. NERISSON, M. RUAUD

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé :

MARCHÉS PUBLICS

APPROBATION DU MARCHÉ POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE, L'ACCESSIBILITÉ ET LA MISE EN CONFORMITÉ INCENDIE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLÉMENT PÉRUCHON

Madame le Maire rappelle le lancement de l'Appel d'Offres pour les travaux de l'école élémentaire.

Monsieur BRILLAUD présente les résultats de l'Appel d'Offres. Il précise que le Permis de Construire n'est pas encore revenu accepté de l'instruction. De fait, il résulte une difficulté sur le choix des huisseries extérieures (alu ou bois). Il est donc impossible, aujourd'hui de faire un choix sur les lots 4 (menuiseries extérieures) et 14 (lots menuiseries extérieures bois). De plus, le lot 3 (Charpente couvertures tuiles) est déclaré infructueux du fait de l'absence d'offres. Ce dossier a été reproposé aux entreprises avec un nouvel appel d'offres. Les dossiers doivent être reçus pour le 5 Février 2016 à 12 heures.

Pour les lots 8 (Revêtements de sols souples) et 12 (chauffage ventilation), il est nécessaire de refaire l'analyse des offres. La Commission d'Appel d'Offres se réunira à nouveau et ces lots seront validés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande que la Commission d'Appel d'Offres se réunisse à nouveau pour reprendre certains éléments. Elle précise qu'elle a un rendez-vous avec les Bâtiments de France le 11 Février et espère avoir à ce moment là leur avis sur le choix des menuiseries extérieures. Elle souligne également le fait que le planning devra être complètement revu.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle la consultation des entreprises pour le marché pour l'amélioration énergétique, l'accessibilité et la mise en conformité de la défense incendie de l'école élémentaire Clément Péruchon.

L'ouverture des plis a eu lieu le 7 janvier 2016. Sur les 14 lots proposés, seul le lot n°3 (Charpente bois et métallique-couverture tuiles et zinguerie) n'a pas reçu d'offres. Une nouvelle consultation a immédiatement été refaite.

L'estimation de ces travaux était de 739 500 € HT. L'ouverture des plis présente un chiffrage à hauteur de 558 266 € HT.

Après une analyse complète des propositions, la Commission d'Appel d'Offres propose le résultat suivant :

DESIGNATION	ENTREPRISES PROPOSÉES	MONTANT HT DE L'OFFRE
1 - Désamiantage/Retrait d'ouvrages avec peinture au plomb	PEINTURE AIRVAUDAISE AIRVAULT (79)	19 750,50
2 - Terrassements/Démolition/Gros-œuvre/Enduits/VRD	PERRIN JC ET FILS VOUNEUIL SOUS BIARD (86)	61 895,69 + option préau 21 816,10
5 – Menuiseries intérieures	MORILLON LIGUGÉ (86)	47 436,67
6 – Plâtrerie/cloisons sèches/Isolation	DELHOUME LIGUGÉ (86)	75 393,58
7 – Faux Plafonds	DELHOUME LIGUGÉ (86)	22 739,30
9 – Carrelage/Faïence	GROUPE VINET MIGNÉ AUXANCES (86)	7 100,00
10 – Peintures/Revêtements muraux	DUMUIS LIGUGÉ (86)	25 102,40
11 - Électricité	AETIS SEVRES ANXAUMONT (86)	75 200,00 + option 1 Protection solaire (stores + rideaux) 1 234,00
13 – Plomberie/Sanitaires	AMIBAT AVANTON (86)	32 508,58 + option évier 2 046,00

Les lots 4 (Menuiseries extérieures alu/Serrurerie) et 14 optionnel (Menuiseries extérieures en bois) ne sont pas attribués pour le moment. La Commission d'Appel d'Offres souhaite attendre l'avis des Bâtiments de France avant de choisir quel type de menuiseries extérieures seront posées (alu ou bois). Les lots 8 (Revêtements de sols souples) et 12 (Chauffage/Ventilation) sont également suspendus et reportés à un avis ultérieur. Une Commission d'Appel d'Offres se réunira prochainement pour réétudier ces offres.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

DESIGNATION	ENTREPRISES PROPOSÉES	MONTANT HT DE L'OFFRE
1 - Désamiantage/Retrait d'ouvrages avec peinture au plomb	PEINTURE AIRVAUDAISE AIRVAULT (79)	19 750,50
2 - Terrassements/Démolition/Gros-œuvre/Enduits/VRD	PERRIN JC ET FILS VOUNEUIL SOUS BIARD (86)	61 895,69 <u>+ option</u> Préau 21 816,10

5 – Menuiseries intérieures	MORILLON LIGUGÉ (86)	47 436,67
6 – Plâtrerie/cloisons sèches/Isolation	DELHOUME LIGUGÉ (86)	75 393,58
7 – Faux Plafonds	DELHOUME LIGUGÉ (86)	22 739,30
9 – Carrelage/Faïence	GROUPE VINET MIGNÉ AUXANCES (86)	7 100,00
10 – Peintures/Revêtements muraux	DUMUIS LIGUGÉ (86)	25 102,40
11 - Électricité	AETIS SEVRES ANXAUMONT (86)	75 200,00 + option 1 Protection solaire (stores + rideaux) 1 234,00
13 – Plomberie/Sanitaires	AMIBAT AVANTON (86)	32 508,58 + option Évier 2 046,00

✓ Autorise Madame le Maire à signer tous documents à intervenir sur ce dossier.

AVENANT AU MARCHÉ DE CONTRÔLE TECHNIQUE SOCOTEC POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de signer un avenant avec la Société SOCOTEC, qui a déjà en charge la mission de contrôle technique, du fait de la construction du préau. Des sondages doivent être réalisés pour les nouvelles constructions en cas de séisme.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la mission de contrôle technique, pour les travaux de l'école élémentaire, a été confiée à la Société SOCOTEC.

Du fait de la construction d'un préau, il est obligatoire de procéder à un sondage du sol, et donc d'avoir une mission complémentaire relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme.

Cette mission s'élève à 800 € HT.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer l'avenant n°1 pour une mission relative à la sécurité des personnes en cas de séisme dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique, mise en conformité accessibilité et défense incendie de l'Ecole Clément Péruchon pour un montant de 800 Euros HT soit 960 Euros TTC.

APPROBATION DU MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE DES DEUX CROIX

Madame PELTIER rappelle le lancement du marché relatif à l'aménagement du giratoire des Deux Croix.

Monsieur MAUZÉ présente les résultats de la Commission d'Appel d'Offres. Il rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Agence Technique Départementale qui suivra le marché. Il informe également que des arbres ont été sélectionnés chez un pépiniériste.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle la consultation relative à l'aménagement du giratoire des Deux-Croix.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le vendredi 15 Janvier 2016 pour ouvrir les plis.

L'estimation de ces travaux était de 118 210,80 € HT. L'ouverture des plis présente un chiffrage à hauteur de 69 360,65 € HT.

Après une analyse complète des propositions, la Commission d'Appel d'Offres propose le résultat suivant :

DESIGNATION	ENTREPRISES PROPOSÉES	MONTANT HT DE L'OFFRE
1 – Terrassements/VRD	Entreprise COLAS POITIERS (86)	58 464 ,10
2 – Espaces verts	Entreprise BRUNET PAYSAGE POITIERS (86)	10 896,55

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots aux entreprises désignées ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tous documents à intervenir sur ce dossier.

APPROBATION DE LA MISSION SPS POUR LE MARCHÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE DES DEUX CROIX

Madame PELTIER rappelle que dans le cadre du marché attribué ci-dessus, il est nécessaire d'approuver une mission SPS. Un appel d'offres à été lancé et 3 offres ont été reçues. L'entreprise PGC sélectionnée par la Commission d'Appel d'Offres a donné toute satisfaction lors de la mission confiée pour les travaux de la Brassaise.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que pour les travaux d'aménagement du giratoire des Deux-Croix, il est nécessaire d'avoir une mission SPS du fait de l'intervention de deux entreprises.

Après consultation, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise PGC de PRAHECQ pour un montant de 1 212.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De retenir l'offre de la Société PGC de PRAHECQ pour un montant de 1 212,60 Euros TTC,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS COMMUNALES

Madame PELTIER informe que le Conseil d'Administration de l'association « Petite Cité de Caractère » a validé le dossier d'éligibilité. Elle informe qu'un dossier de candidature doit être déposé dans les trois ans à venir. Elle remercie toutes les personnes qui se sont associées au projet.

Monsieur COUSIN rappelle les problèmes d'accès de la benne d'ordures ménagères Impasse Saint-Martin. Après un accord avec l'Abbaye Saint-Martin, un essai sera réalisé dans la semaine à venir. Il est de même pour la Brassaise.

Il informe qu'une solution interne a été trouvée pour réparer les fuites de la toiture de la Médiathèque. Une plaque en métal sera posée.

Des rendez-vous sont pris avec des maîtres d'œuvre pour préparer les projets à venir (Rue Saint-Paul, Place de la Mairie, Mairie, toiture du presbytère...). Ces rencontres ont pour but d'avoir des idées pour les projets futurs et de choisir un maître d'œuvre.

Il rappelle que des entretiens sont en cours pour le recrutement futur du responsable des Services Techniques en remplacement de Monsieur Robert MARCHETTO qui fera valoir ses droits à la Retraite.

Monsieur MAUZÉ informe qu'il a participé à l'élection du bureau du Syndicat du Clain Aval. Monsieur MALLET de QUINÇAY est le Président. 5 bassins sont représentés (Clain, Miosson, la Pallu...), Monsieur CORONAS est élu Vice-président pour le bassin du Clain et Monsieur Bernard MAUZÉ est élu délégué.

Madame VERRIER rappelle les Portes ouvertes organisées à l'ancienne école. 40 à 50 parents d'élèves sont venus visiter les locaux et sont plutôt satisfaits du résultat.

Madame HENROTTE rappelle qu'une exposition organisée par le Printemps des Arts aura lieu à partir du 26 Janvier 2016 à la Médiathèque et sera suivi par une présentation des travaux d'ELEME et MAO. Un groupe de lecture aura lieu le 5 Mars 2016 sur les romans policiers.

INTERCOMMUNALITÉ

AVIS SUR L'ADHÉSION D'UNE COMMUNE AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Madame le Maire informe qu'elle a reçu une demande du Syndicat ENERGIES VIENNE demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Commune de l'ISLE JOURDAIN. Elle propose de donner un avis favorable à cette adhésion.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire donne lecture de la notification de la délibération du Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE du 8 Décembre 2015 portant sur l'adhésion de la Commune de l'ISLE JOURDAIN à ce syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur cette adhésion.

Madame le Maire ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 20 Voix Pour accepte que la Commune de l'ISLE JOURDAIN adhère au Syndicat ENERGIES VIENNE.

ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES

Madame le Maire informe qu'une réunion de bureau de la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS a eu lieu le 14 Janvier 2016. Elle donne des informations sur la Communauté Urbaine et en particulier la compétence Voirie. Un groupe de travail s'est constitué avec les Maires pour évaluer les moyens (matériel et humain) dédiés pour cette compétence. Elle souligne que le prochain bureau sera consacré à l'examen du PPI Sport de manière à prioriser les travaux à intervenir sur les équipements sportifs. Elle sera vigilante pour les travaux de toiture du gymnase. Elle termine en informant que fin Mars, il y aura une présentation sur le développement du numérique.

DELIBERATIONS DIVERSES

ACQUISITION D'UN VÉHICULE ELECTRIQUE

Madame le Maire informe qu'un véhicule des Services Techniques doit être remplacé et il le sera par un véhicule électrique.

Monsieur BRILLAUD informe qu'une demande de devis a été faite auprès des concessionnaires et il s'avère que l'offre du garage RENAULT a été retenue. Il est donc proposé d'acheter un véhicule de marque KANGOO.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle l'importance pour la collectivité d'être exemplaire dans sa démarche et sa politique environnementale. La mobilité propre via un véhicule électrique est primordiale. A ce titre, il est proposé l'acquisition d'un véhicule électrique neuf, de marque Renault (Kangoo Z.E générique type 2).

Madame le Maire sollicite les financements les plus importants possible :

- ✓ Auprès de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du Fonds Régional de développement des éco-industries et des véhicules électriques (FRDEIVE) (1000€).
- ✓ Auprès de l'État pour le bonus écologique (6300€).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes	
Véhicule Kangoo Renault	17 514,00€	Région	1 000,00€
TVA	3 502,80€	Bons écologique	6 300,00€
		Autofinancement	10 395,80€
		FCTVA	3 321,00€
Total TTC	21 016,80€	Total TTC	21 016,80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le principe d'acquisition de ce véhicule électrique neuf d'un montant de 21 016,80 euros TTC (Kangoo Renault).
- ✓ Sollicite une subvention de 1000 euros auprès de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du FRDEIVE.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Délibérations :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général	Article 60612	Fonction 814	+ 5 000 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	Article 6554	Fonction 822	+ 3 000 €
	Article 6574	Fonction 0254	+ 3 000 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	Article 6712	Fonction 017	+ 600 €
	Article 6718	Fonction 017	+ 900 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	Article 022	Fonction 010	- 12 500 €

Section d'Investissement

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	Article 1641	Fonction 643	+ 2 500 €
Opération 1100	Article 2188	Fonction 251	+ 7 000 €
		Fonction 8330	+ 3 000 €
		Fonction 0254	+ 6 500 €
		Fonction 2122	+ 1 500 €
Opération 1100	Article 21578	Fonction 0206	+ 12 000 €
Opération 0186	Article 21318	Fonction 334	+ 4 000 €
Opération 0231	Article 2315	Fonction 822	+ 50 000 €
Opération 0231	Article 21534	Fonction 814	+ 35 000 €
Opération 0233 (MAM)	Article 2313	Fonction 643	- 80 000 €
Opération 0238 (Serre à bois)	Article 2313	Fonction 334	- 39 000 €
Opération 0183 (Ecole Maternelle)	Article 21312	Fonction 2112	- 2 500 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer les virements de crédits ci-dessus.

--

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer l'ouverture et le virement de crédits ci-après :

Recettes de fonctionnement : « Ouverture de crédit »

Article 77	Chapitre 042	Fonction 01	+23 431,34 €
-------------------	--------------	-------------	--------------

Dépenses de fonctionnement

Article 6135	Fonction 330	+ 7 000,00 €
Article 6247	Fonction 252	+ 16 431,34 €

Dépenses d'investissement : « Virement de crédit »

Article 2151	Chapitre 040	Fonction 01	+ 5 516,36 €
Article 21318	Chapitre 040	Fonction 01	+ 15 688,96 €
Article 2188	Chapitre 040	Fonction 01	+ 2 226,02 €
Article 2313	Opération 0238	Fonction 334	- 23 431,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces décisions modificatives.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'au 1^{er} Janvier 2016, la Commune compte 3 203 habitants.

Le budget communal sera voté le 21 Mars 2016. Pour ce faire, il y a lieu, au préalable, de construire le budget en commission et propose le rétroplanning.

Madame le Maire rappelle que la réunion publique concernant l'aménagement du Fief du Pilier aura lieu le Lundi 1^{er} Février 2016 à 20 heures Salle Jean Monnet. Le schéma d'aménagement y sera présenté.

Monsieur MAUZÉ informe que des têtes de chêne sont disponibles au Domaine de Givray.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame BARRIQUAULT remercie le CCAS pour le repas offert aux personnes âgées en Décembre dernier et Madame Jeanne-Marie TERNY remercie les services techniques pour le déplacement du piano à l'église pour l'organisation d'un concert.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 Février 2016 à 20 heures.